



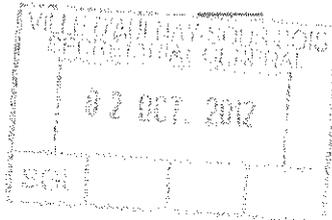
Copie = A. Chellier

PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement
de la Seine Saint Denis

Bobigny, le 27 SEP. 2012

Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis



Service de l'Aménagement Durable des Territoires

Pôle Planification Urbaine et Aménagement

02/552

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 13 septembre 2012, le conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois a approuvé une délibération visant à prendre en considération la réalisation d'une opération d'aménagement sur les zones d'activités localisées au nord de la commune, notamment sur le site de « PSA », afin de pouvoir surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme qui seront déposées dans le périmètre considéré.

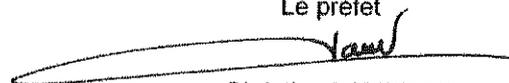
Cette décision a été adoptée en application de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, qui offre la possibilité aux collectivités de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse une opération d'aménagement, à condition que cette opération ait été préalablement prise en considération par une décision du conseil municipal.

Je note que cette décision est notamment justifiée par l'objectif, inscrit dans le PLU, de maintien et d'évolution des zones d'activités de la commune, et par l'objectif de développement d'un « Pôle intense Aulnay Nord » inscrit dans l'accord-cadre du futur contrat de développement territorial de l'Est de la Seine-Saint-Denis.

Au regard de ces éléments, la délibération du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois, répond aux obligations prévues par le code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet


Christian LAMBERT

Monsieur Gérard SEGURA
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Hôtel de Ville – 16 boulevard Félix Faure
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Copie : Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement du Raincy

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 41 60 67 22 – fax : 01 41 60 67 99
ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

UTEA-93 -7 esplanade Jean Moulin – BP 189 – 93003 Bobigny Cedex